



Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire

Convention d'Union de Paris du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle, révisée

faite à La Haye le 6 novembre 1925
entrée en vigueur le 1^{er} juin 1928

Réserves et déclarations

Danemark

Applicable aux Iles Féroé.

France

Applicable à toutes les possessions d'outre-mer.

Pays-Bas

Applicable à la partie européenne de Pays-Bas, à la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Sint Eustasius et Saba), à Aruba, à Curaçao et à Sint Maarten.